

Quand Jésus est-il né ?¹

par Alain
DÉCOPPET,
diacre à la Mission
Évangélique Braille
(MEB) à Vevey

La question que pose le titre de cet article peut paraître saugrenue. Jésus n'est-il pas né en l'an 1 avant l'ère chrétienne, puisque les années sont calculées « après Jésus-Christ »² ? En fait, on doit cette datation à Denys le Petit (mort en 556) qui, pour la calculer, reprit un raisonnement assez simple, communément admis à son époque : l'Évangile de Luc nous dit que Jésus avait 30 ans lorsqu'il commença son ministère (Lc 3,23). Or au début de ce même chapitre 3, Luc nous dit que Jean-Baptiste commença sa prédication la 15^e année du règne de Tibère, ce qui correspond, suivant une manière de compter, à l'année 29 de notre ère. Si Jésus avait 30 ans peu après l'an 29, on peut, sans trop de peine, considérer qu'il est né à la fin de l'année moins 1.

Cette datation comme point de départ de l'ère chrétienne est-elle sûre ? Non, car elle ne résiste pas à un examen plus poussé. En effet, si l'on se rapporte simplement aux données des Évangiles³, on peut retenir les faits suivants : Jésus est né sous le règne de César Auguste (Lc 2,1ss),

¹ Cet article est paru en écriture braille dans *Clarté sur le chemin* (MEB, Vevey, déc. 2005), sans les notes. Il devrait donc très bien pouvoir se lire sans elles. Celles-ci ont été ajoutées en vue de sa publication dans *Hokbma*. Notons que, dans le cadre d'un tel article, il ne m'est pas paru nécessaire de discuter les diverses hypothèses rencontrées lors du travail préparatoire. Je me suis donc contenté de présenter positivement les conclusions auxquelles je suis arrivé.

² L'année zéro n'existe pas : on passe de l'an 1 av. J.-C. à l'an 1 apr. J.-C.

³ Je n'ignore pas les doutes qu'historiens et exégètes ont soulevés depuis plus de deux siècles sur l'historicité des récits évangéliques de l'enfance de Jésus (Mt 1-2 et Lc 1-2). Remarquons que les deux évangélistes, qui dépendent de sources indépendantes l'une

de son vrai nom Octave, qui reçut le titre d'Auguste en 27⁴ avant notre ère et mourut en 14 de l'ère chrétienne ; jusque-là, pas de problème.

Mais les choses se compliquent si l'on retient le témoignage concordant des évangélistes Matthieu et Luc : tous deux affirment que Jésus naquit à Bethléem, pendant le règne d'Hérode (Mt 2,1ss et Lc 1,3s). Or la majorité des historiens admettent que celui-ci est mort en 4 av. J.-C. Ils arrivent à cette conclusion en recoupant les diverses données fournies par les écrivains antiques. La plus décisive d'entre elles se trouve chez l'historien Flavius Josèphe, qui est notre principale source d'informations sur la Palestine au temps de Jésus. Selon lui, Hérode mourut entre une éclipse de lune et une fête de Pâque⁵. Or, d'après les tableaux astronomiques, nous pouvons savoir qu'une éclipse de lune eut lieu dans la nuit du 12 au 13 mars de l'an 4 avant l'ère chrétienne⁶.

Cela signifie donc que Jésus est né au plus tard au début de l'an 4, mais qu'il a pu naître plus tôt.

Si nous poursuivons notre enquête, nous remarquons qu'Hérode, d'après l'Évangile de Matthieu, s'est fait préciser exactement par les mages la date où l'étoile leur était apparue. Suite à cela, il fit massacrer les enfants de Bethléem, âgés de deux ans et moins (Mt 2,16). Peut-être Hérode a-t-il pris « un peu de marge » ? Mais cela laisse entendre qu'il s'est écoulé un certain temps (de l'ordre de deux ans) entre la naissance de Jésus et l'ordre, donné par un Hérode toujours bien vivant, de massacrer les bébés de Bethléem ! Cela reporterait donc la naissance de Jésus à l'an 6 avant notre ère, voire plus tôt.

Les Évangiles nous fournissent encore d'autres éléments intéressants pour dater la naissance de Jésus : Luc (2,2) précise que la montée de Joseph et Marie à Bethléem eut lieu lors d'un recensement, alors que

de l'autre pour présenter leur récit, sont d'accord dans la localisation spatio-temporelle de la naissance de Jésus.

⁴ *Res Gestae Divi Augusti* § 34.

⁵ Cf. Josèphe, *Antiquités Juives* XVII.167 (= 6.4), 191 (= 8.1) et *Guerres Juives* II.10 (= 1.3).

⁶ D'après les calendriers astronomiques, cette éclipse commença à 1 h 47 (heure locale), atteignit son maximum à 2 h 57 et se termina à 4 h 08.

Quirinius était gouverneur de Syrie. Cette mention soulève un problème, car Quirinius ne figure pas dans la liste des gouverneurs ayant administré la Syrie, dont dépendait la Palestine, à cette époque-là⁷. L'historien Flavius Josèphe parle bien d'un recensement dirigé par Quirinius, mais celui-ci eut lieu en 6 de notre ère, quand Archélaüs, le successeur d'Hérode, fut déposé par Auguste après avoir régné 10 ans. Ce recensement eut donc lieu peut-être plus de 12 ans après la naissance de Jésus ! Luc se serait-il trompé ? Non, car il connaît le recensement dont parle Josèphe et signale le soulèvement de Judas le Galiléen qui eut lieu à cette occasion (Ac 5,35ss)⁸. Notons que Luc prend bien soin de distinguer ce recensement de celui de la naissance de Jésus, en précisant qu'il s'agit du *premier* recensement (Lc 2,2) et qu'il concernait le « monde entier » (Lc 2,1), c'est-à-dire l'ensemble de l'Empire romain – celui de l'an 6 était limité au royaume d'Archélaüs ou tout au plus à la province de Syrie.

Alors comment expliquer que Quirinius ait pu diriger une opération de recensement, au temps du roi Hérode ? En fait, l'expression traduite par « gouverneur de », peut correspondre au latin *imperium* et caractérise le pouvoir accordé à un homme pour exécuter une tâche particulière⁹. Cela peut s'appliquer certes à la fonction d'empereur, mais aussi au pouvoir

⁷ Il ne s'agit bien sûr pas de listes officielles remontant à l'époque romaine, mais de celles qu'on a pu reconstituer d'après les documents divers (récits, monnaies, inscriptions, etc.) de cette période qu'on a retrouvés. Certains historiens y font figurer parfois Quirinius, pour « boucher des trous » réels ou supposés, mais sans preuve. Cf. la synthèse des diverses solutions proposées par les historiens faite par Louis Dupraz ; in : *De l'association de Tibère au Principat à la naissance du Christ*, Fribourg, Editions universitaires, 1966, pp. 241-242 : Quirinius y figure en 7-6 av. J.-C. avec la mention « éventuellement », ou en 3-2 av. J.-C. avec la mention « aucun indice ».

⁸ Cf. Flavius Josèphe, *AJ* 17.354 à 18.10, puis 18.23 et *Guerre* 2.118, qui parle des activités du même Judas le Galiléen à l'occasion du recensement de Quirinius, en 6 apr. J.-C.

⁹ Le même verbe qu'ici est utilisé en Lc 3,1 pour parler de l'activité de Ponce Pilate, et le substantif de la même famille pour parler du gouvernement de Tibère (Lc 3,1) ; ce terme qui en grec est assez flexible, correspond en fait au latin *imperium* : cf. la manière dont la Vulgate traduit Lc 3,1 en latin (cf. Louis Dupraz ; *op. cit.* pp. 116 et 124). *L'imperium* est un pouvoir de commandement suprême. Le Sénat l'accorda à Auguste, ce qui lui permettait de contrôler *de facto* tout l'Empire et notamment les provinces proconsulaires, récemment soumises à Rome où la présence de forces militaires était nécessaire.

reçu par un fonctionnaire ou par un magistrat pour exécuter, par exemple, une tâche de gouvernement ou de recensement¹⁰.

Dans l'administration romaine, les tâches de recensement n'étaient pas confiées aux gouverneurs en place, mais à des censeurs désignés spécialement pour cette tâche. Cela se comprend facilement : un gouverneur qui aurait eu en même temps la charge de dénombrer la population et de percevoir les impôts qu'il devait reverser à Rome, aurait pu facilement s'enrichir sur le dos de l'Empire. Pour cela, il lui suffisait de donner un nombre de contribuables inférieur à celui comptabilisé lors du recensement. En nommant des censeurs spécialement affectés à la tâche de recensement, Rome se prémunissait contre ce genre de fraude¹¹.

Les indications fournies par Josèphe montrent clairement que Quirinius fut désigné comme censeur en 6 de notre ère, au moment où Auguste décida de déposer Archélaüs qui avait succédé à Hérode et de transformer son royaume en province romaine. Quirinius devait notamment faire le recensement des biens d'Archélaüs pour que l'Empire puisse s'en emparer.

Flavius Josèphe indique d'ailleurs qu'un autre gouverneur, Coponus, fut chargé d'administrer la Judée, alors que Quirinius en faisait le recensement¹². Dans ces conditions, il est tout à fait concevable que Quirinius ait été chargé de procéder à un recensement de même nature 12 ou 15 ans auparavant, alors qu'un autre gouverneur était en fonction¹³. Tertullien,

¹⁰ Dans les provinces proconsulaires, Auguste déléguait des gouverneurs qui portaient le titre de *legatus Augusti pro praetor* et qui exerçaient l'imperium en son nom. Notons que, d'après les *Res Gestae* (§ 8), c'est muni du même *imperium* qu'Auguste décréta le recensement de l'an 8. A cette occasion il a pu nommer, dans les provinces, des légats pour accomplir le recensement avec le titre de *legatus Augusti pro praetor ad censum accipiendos* – Quirinius a fort bien pu être de leur nombre. Cf. les articles *imperium* et *légal* dans le *Dictionnaire de l'Antiquité*, publié sous la direction de Jean Leclant, Paris, PUF, 2005.

¹¹ Cf. Henri Didon, *Jésus-Christ*, Paris, Plon, 1902, pp. 818-820.

¹² Flavius Josèphe, *AJ* 17.354-18.9 et 18.26 et 29.

¹³ Tacite, *Annales* 3.48, nous apprend que Quirinius menait des opérations militaires contre les Homonades, en Cilicie, vraisemblablement à cette époque-là (cf. Dupraz, *op. cit.*, p. 187). Il a fort bien pu être délégué par Auguste pour une opération de recensement dans la province de Syrie (à laquelle la Cilicie fut même rattachée) tout comme Germanicus qui, bien que commandant en chef des légions de Germanie, fut chargé de faire le recensement de la Gaule, en 14 de notre ère (Tacite, *Annales* 1.31 et 33).

un auteur chrétien de la fin du 2^e siècle, nous en donne le nom quand il affirme que le Christ naquit alors que Saturninus, administrait la Syrie¹⁴. Flavius Josèphe parle aussi de ce gouverneur¹⁵ dont on peut fixer le mandat entre 9 et 6 avant notre ère¹⁶.

D'autre part, on sait qu'Auguste, quelques mois avant son décès, écrivit lui-même un texte dans lequel il fait le bilan de sa vie. Ce document, les *Res Gestae*, mentionne trois recensements promulgués par Auguste¹⁷. L'un d'eux est daté de 8 av. J.-C. On a dit que ces recensements ne concernaient que les citoyens romains, les seuls dont le nombre est indiqué dans le document laissé par Auguste. Mais on sait par ailleurs que de tels recensements s'étendaient aussi aux provinces et aux royaumes vassaux de Rome, comme celui d'Hérode. Les historiens romains témoignent qu'Auguste a été en mesure de laisser à ses successeurs un livret faisant le compte de toutes les richesses de son Empire¹⁸. Un tel livret n'aurait pas pu être constitué sans recensement précis, exécuté sous ses ordres. Il est donc tout à fait dans l'ordre des choses que suite à l'édit de l'an 8 av. J.-C., ordonnant un recensement de toute la terre, comme le dit l'Évangile de Luc, Quirinius ait été chargé de diriger les opérations de recensement dans la province de Syrie dont Hérode dépendait.

C'est à ce moment-là que Joseph et Marie furent obligés de se déplacer de Nazareth pour aller à Bethléem. On peut donc conclure que la naissance de Jésus eut lieu entre les années 8, date de la promulgation de l'édit d'Auguste, et 7, voire 6, pour sa réalisation concrète en Judée, sous la direction de Quirinius. ■

¹⁴ *Contre Marcion* 4.19.

¹⁵ *AJ* 17.6, 24 57 et 89, où il nous est dit que Varus lui succéda.

¹⁶ Dupraz, *op. cit.*, pp. 206 et 241.

¹⁷ *Res Gestae* § 8.

¹⁸ Tacite, *Annales*, 1.11 ; Suétone, *Auguste*, 101.